

**N° 300**  
Novembre  
2012

Maires Ruraux de France

**36 000**  
COMMUNES

Le mensuel des maires ruraux de France

Maires Ruraux de France

## DOSSIER

Les Etats généraux de la  
démocratie territoriale

## RÉSEAU

Haute-Savoie  
La dynamique d'une  
renaissance

## FENETRE SUR

Le Clon : un fabuleux  
conte des temps  
modernes

# LE CONGRÈS DE L'AMRF À L'OFFENSIVE

## SOMMAIRE

## EDITORIAL

Page 2

## ACTUALITÉ

Le congrès de l'AMRF à l'offensive

Page 3

Assemblée générale  
Quatre motions adoptées

Page 7

## RÉSEAU

Haute-Savoie  
La dynamique d'une renaissance

Page 8

Laguiole : perte d'identité

Page 11

## DOSSIER

Les Etats généraux de la démocra-  
tie territoriale

Page 12

## FENÊTRE SUR

La renaissance du Clon

Page 17

## 300

36000 Communes fête son 300e  
numéro

Page 18

Photo de Une : AMRF

## EDITORIAL

Des députés gangrenés  
par les normes

**VANIK  
BERBERIAN**

MAIRE DE  
GARGILLESSE-  
DAMPIERRE (36)

PRÉSIDENT DE  
L'ASSOCIATION DES  
MAIRES RURAUX DE  
FRANCE

Il y avait pourtant consensus à droite, à gauche, au centre, pour fustiger la saturation des normes, leur nombre pléthorique, leur inadaptation et leur coût exorbitant, surtout lorsqu'elles sont inutiles. Des parlementaires comme MM. Belot, Doligé, Mme Gourault et dernièrement Pierre Morel-à-l'Huissier ont tenté en vain jusqu'à maintenant, d'apporter un peu de raison et de bon sens pour soulager les acteurs du monde rural mais pas seulement eux, car l'ineptie normative est un boulet largement partagé.

C'était sans compter l'ardeur de quelques députés dociles de la majorité qui redoutent l'ombrage d'une proposition venant d'un député de l'autre sensibilité politique. Alors sans complexe, le 11

octobre dernier, ils ont retoqué la proposition de loi visant à assouplir les normes, y compris pour les territoires ruraux.

Pour bien mesurer la faiblesse des arguments, il faut lire le débat sur le site de l'Assemblée nationale. Affligeant ! La médiocrité du verbiage montre quelque peine à masquer la mauvaise foi et illustre combien certains semblent préférer le calcul politicien à courte vue au détriment de la résorption d'un véritable fléau. « Risque d'inconstitutionnalité, contradiction avec le principe d'égalité, risque de pression des élus sur les préfets pour demander des dérogations... » Que sais-je encore ? Tout est bon pour ne rien faire et continuer à entretenir ces « normes ruralicides », comme on dit chez les maires ruraux.

Et pendant que certains dissertent à la buvette de l'Assemblée, des petites stations-service pour ne prendre que cet exemple, ferment chaque jour les unes après les autres, faute de pouvoir se mettre aux normes.

Aux dernières nouvelles, il semblerait que le Sénat veuille se saisir du problème. Dont acte. Mais, chers Collègues, sur ce sujet comme sur d'autres... « qu'on se le dise » au cas où les résultats tarderaient trop à venir, nous serions dans l'obligation de sortir de leurs étuis les pierres à affuter les pointes de nos fourches !

## RENSEIGNEMENTS

Si vous souhaitez recevoir  
des informations sur l'AMRF  
et ses activités, merci de nous faxer  
ce bulletin au 04 72 61 79 97  
ou de nous le retourner à :

AMRF  
52 avenue Foch  
69006 Lyon

Vous pouvez également nous contacter  
au 04 72 61 77 20.

Nom : .....

Prénom : .....

Maire de la commune de .....

Nombre d'habitants : .....

Adresse : .....

CP : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

## 36000 COMMUNES, LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE - N. 300 / NOVEMBRE 2012

FONDATEURS Etienne Furtos - Jean Herbin - François Paour - Gérard Pelletier REDACTION 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 72 61 79 93 • 36000communes@amrf.fr

Directeur de la publication : Vanik Berberian • Directeur de la rédaction : Pierre-Yves Collombat • Directeur adjoint de la rédaction : Cédric Szabo  
Rédactrice en chef : Julie Bordet • Ont également participé à ce numéro : Blandine Brocard, Hervé Cassagne, Catherine Champeymont, Catherine Leone.

EDITE par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) • 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 72 61 77 20 • Fax 04 72 61 79 97 • amrf@amrf.fr

COMITÉ DE RÉDACTION Vanik Berberian - Dominique Bidet - Pierre-Yves Collombat - Max Feschet - Michel Fournier - Louis Pautrel - Andrée Rabilloud

IMPRIMERIE Imprimerie Albédia - Aurillac - Imprimé sur papier PEFC/10-31-1446 issu de forêts gérées durablement • Dépôt légal 3<sup>e</sup> trimestre 2012 • CPPAP 0314 G 84 400 • ISSN : 0245 - 3185

## Saint-Laurent

# Le congrès de l'AMRF à l'offensive

Le congrès de l'Association des maires ruraux de France s'est déroulé à Saint-Laurent les 6 et 7 octobre. Guy Clua, le maire de la commune et président de l'association départementale, a accueilli chaleureusement près de 200 délégués de toute la France. L'urbanisme et le logement étaient au cœur des débats du samedi. Quant à l'Assemblée générale, elle s'est tenue le lendemain à Barbaste. Quatre motions ont été adoptées sur les thèmes de la santé, du très haut débit, de la place de la commune et des enjeux financiers.

## Planifier pour construire ?

« Quelles règles pour concilier la préservation des espaces naturels, agricoles et économique ? Les élus se sont montrés particulièrement réactifs durant cette table ronde. Deux intervenants : Serge Morin, vice-président du syndicat mixte du Libournais et membre du Conseil d'administration de la Fédération nationale des ScoT (Schéma de cohérence territoriale) ; et Fabien Joffre, président de la Safer Aquitaine.

« Le refus d'investissement des maires ruraux est une erreur fondamentale », lance Serge Morin, à propos des ScoT. Selon lui, le Schéma de cohérence territoriale est un outil pour la démocratie qui permet au territoire « d'établir lui-même son projet ». Les choses

sont pourtant loin d'être aussi simples pour les élus ruraux. Beaucoup d'entre eux ont pris la parole ce jour-là. Pour poser des questions ou pour témoigner.

Un élu s'est par exemple exprimé sur l'emprise du ScoT par les pouvoirs politiques dans son département : « le document devait réunir 212 communes au départ, pour finalement n'en compter que 114 et garantir la majorité politique au maire du chef-lieu ».

« Il est vrai que certains ScoT correspondent aux fiefs de certains féodaux », répond Serge Morin. « L'outil est nouveau. Que les pouvoirs politiques essaient de s'en emparer, c'est logique ». C'est d'ailleurs pour cette raison, selon lui, que les élus ruraux







doivent absolument s'en saisir.

Une autre question importante de ce débat : le ScoT doit-il tout prendre en compte (école, transport, santé, etc.) ? Globalement, les élus ruraux s'opposent à cette idée, estimant que le ScoT n'a pas à prendre le pas sur le rôle du PLU et du maire.

Un autre élu a soulevé le problème de la directivité de l'Etat. Il est difficile, pour beaucoup de maires, d'établir un document d'urbanisme face aux contraintes qu'impose l'Etat. « Nous avons été poussés à faire un ScoT puis l'Etat a multiplié les freins. Notre travail a été contrarié par ces interventions incessantes », se plaint l'élus.

Selon Serge Morin, le rôle de l'Etat est d'accompagner, de poser des jalons. « On peut discuter des spécificités des territoires ruraux et trouver des solutions. Les discussions sont possibles », rassure-t-il.

« J'ai le sentiment qu'on a d'abord pensé à l'urbain, sans se soucier des ruraux », souligne Vanik Berberian, président de l'AMRF.

Concernant la préservation des surfaces agricoles, le

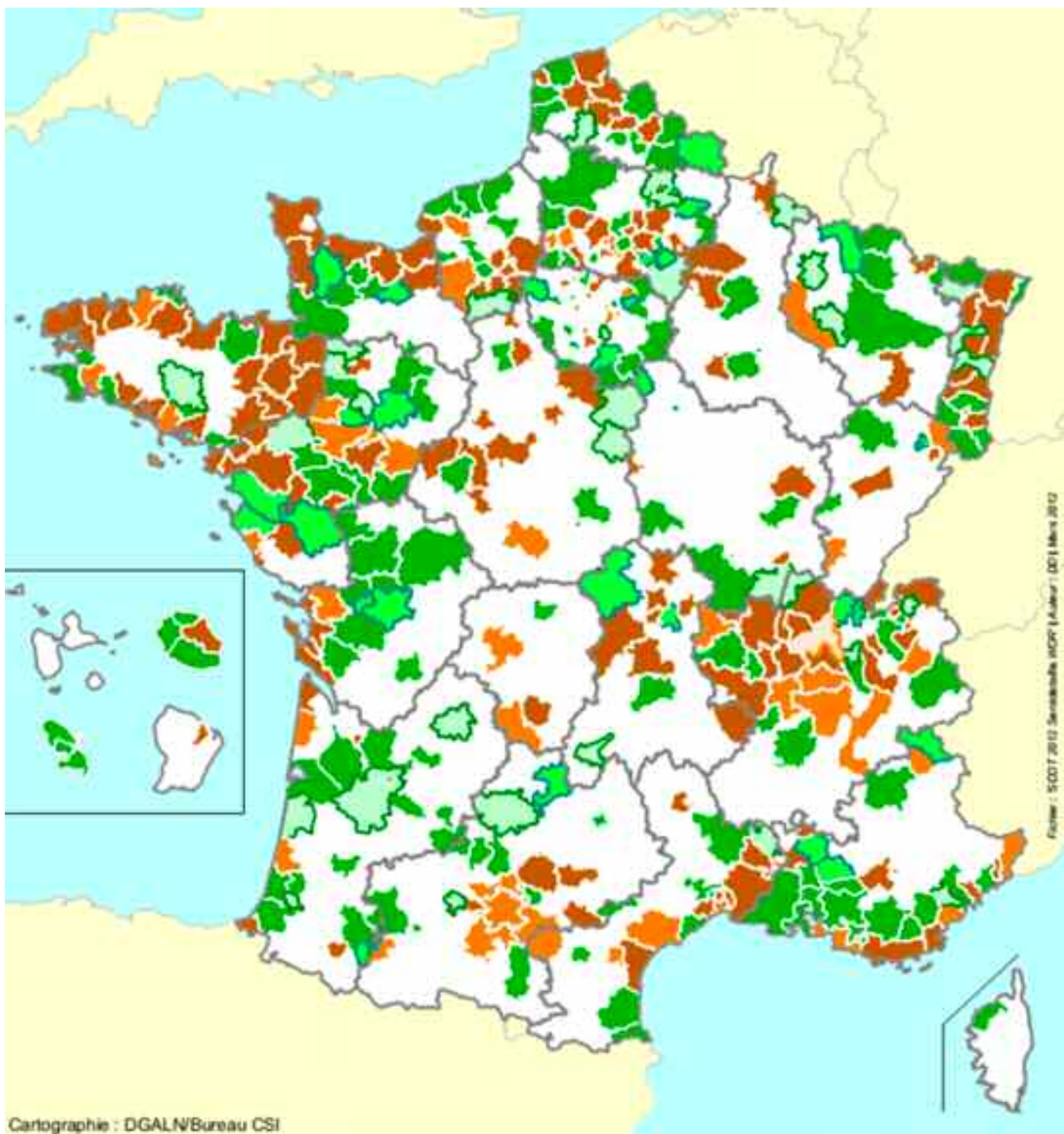
président de la Safer Aquitaine, Fabien Joffre, a avancé un chiffre : la France perd l'équivalent d'un département tous les quatre ans, en termes de surface agricole utile. Il regrette que le bâti agricole ne puisse se vendre sans le terrain qui va avec. « Pourquoi ne pas garder ces terrains pour les agriculteurs et donner le bâti ? »

Quant à Vanik Berberian, il suggère que la non constructibilité pour sauvegarder les terrains agricoles soit prise en compte pour la Dotation globale de fonctionnement.

« Nous n'avons pas le droit de construire dans ma commune parce que nous sommes en zone inondable. Nous devons protéger Lyon des inondations et ceci, sans compensation. Pour moi, la protection de la nature, c'est le stade ultime du colonialisme ! », s'insurge Robert Mériaudeau, du département de l'Ain. « Nous devons être des combattants de la ruralité ».

JULIE BORDET

## Dynamique de l'avancement des SCoT en 2012



### Dynamique de l'avancement des SCoT

- Périimètre du SCoT arrêté
- EP support du SCoT créé
- SCoT en élaboration ou SD en révision : délibération prise
- SCoT en élaboration ou SD en révision : projet arrêté
- SCoT en révision : délibération prise ou SCoT approuvé
- SD approuvé



## Entretien avec Michel Fournier Président de l'AMR des Vosges (Les Voivres)

### «Les villages vont perdre leur identité»

Animateur lors du Congrès de l'AMRF, Michel Fournier nous fait part de son expérience de vice-président d'un SCoT.

« Nous ne pouvions pas nous attendre à avoir des réponses à l'issue de ce congrès. Les intervenants ne pouvaient pas nous en fournir ». Le plus important, selon lui, c'était que les participants prennent conscience de la diversité du territoire et de l'impossibilité d'appliquer une méthode unique dans le pays, en matière d'urbanisme.

Il prend l'exemple de plusieurs départements, très ruraux, où le mitage est conséquent. « Chaque ferme construisait au milieu de son terrain. Refuser le mitage, c'est inconcevable dans certains endroits ».

Pour lui, les cœurs de village désertés sont le vrai problème. « Lorsqu'on circule en France, on voit des volets fermés de partout ». Il faudrait trouver un « système plus incitatif » pour amener les nouveaux arrivants à rénover le bâti du bourg, plutôt que de construire. « Sinon les villages vont perdre leur identité ».

Michel Fournier pense à une solution : éviter de délivrer des permis de construire tant que des maisons sont vides dans le village. Il suggère également que



les villages rurbains ralentissent les constructions pour que les ruraux puissent bénéficier de la venue de la population. « Il faudrait que la non possibilité de construire autour de la ville puisse nous profiter. Pourquoi ne pas imaginer la ville comme complémentaire de la campagne ? » Et non l'inverse.

Etat du SCoT	Etat détaillé du SCoT	nombre
SCoT en élaboration	Périmètre du SCoT arrêté	
SCoT en élaboration	EP support du SCoT créé	
SCoT en élaboration	SCoT en élaboration : délibération prise	
SCoT en élaboration	SCoT en élaboration : projet arrêté	
Schéma en révision	SD en révision : délibération prise	
Schéma en révision	SD en révision : projet arrêté	
Schéma en révision	SCoT en révision : délibération prise	
Schéma approuvé	SD approuvé	
Schéma approuvé	SCoT approuvé	

## Congrès

# Assemblée générale : quatre motions adoptées

L'Assemblée générale de l'Association des maires ruraux de France s'est déroulée le lendemain du Congrès national. Les grands électeurs de l'AMRF se sont rassemblés à Barbaste, dans le Lot-et-Garonne. Quatre motions ont été adoptées sur les thèmes de la santé, des finances locales, de l'organisation territoriale et du déploiement numérique.

La première d'entre elles concerne le domaine de la santé. Les maires ruraux réclament qu'elle soit déclarée « service public universel » et considérée comme une priorité nationale, nécessitant un plan d'urgence pour permettre à tous l'accès aux soins. Ils demandent également la création de zones sanitaires prioritaires obligeant les jeunes médecins à s'y installer durant une période définie.

Concernant les finances locales, l'AMRF dénonce la discrimination entre les habitants des villes et ceux des campagnes. La dotation globale de fonctionne-

ment n'est effectivement pas la même selon la taille des communes. Les élus ruraux réclament qu'un processus vers l'égalité entre les communes et EPCI soit lancé dès la première lecture de la Loi de Finances 2013.

A propos de l'organisation territoriale, l'association s'oppose à l'augmentation du nombre de collectivités. L'intercommunalité doit, selon eux, rester un outil et ne pas devenir la quatrième collectivité, en plus de la commune, du département et de la région. D'autant qu'il s'agirait de la fin des communes et ainsi d'une rupture entre les Français et l'action publique.

Enfin, la dernière motion concerne l'aménagement numérique du territoire. Les maires ruraux rappellent que la priorité dans le déploiement du très haut débit doit être donnée aux territoires ruraux. Ils souhaitent également que le chef de l'Etat et les parlementaires ajoutent à la loi un « droit opposable au bon débit ».

## Etat des documents d'urbanisme au 1er janvier 2009, d'après les données du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement

de SCoT	Nombre de communes couvertes	Population RGP 1999
31	1450	2050541
29	1305	1604695
116	5829	12631539
20	918	2236964
53	2958	10182714
3	105	476780
3	107	271653
56	1357	4001253
78	3346	10177635

## Loi Duflot Fluctuat *et* mergitur

Annulée le 24 octobre par le Conseil constitutionnel, la loi sur la mobilisation du foncier public et le logement social avait été introduite en catastrophe au Sénat, sans étude d'impact sérieuse et sans respecter la procédure accélérée, pourtant minimaliste. Si rares sont les intervenants à ne pas l'avoir souligné, ce sont les sénateurs de l'Union centriste et républicaine et de l'UMP qui ont déposé le recours au Conseil constitutionnel.

La loi « n'a ainsi pas été discutée conformément au premier alinéa de l'article 42 de la Constitution », selon le Conseil constitutionnel. Le texte présenté en séance au Sénat le 11 septembre n'était pas celui proposé par la commission des affaires économiques réunie le matin même.

Ce n'était que le dernier couac de l'histoire de ce projet de loi... Le texte présenté par Cécile Duflot, permettait d'une part la cession gratuite du foncier public d'Etat pour construire des logements sociaux et renforçait d'autre part les dispositions de l'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000 en relevant l'objectif de logement social par commune de 20 à 25% et en quintuplant les pénalités dont sont passibles les communes qui ne respectent pas ces dispositions.

Suite à un amendement nocturne à l'Assemblée nationale, le projet de loi introduisait l'obligation, pour les communes de 1 500 à 3 500 habitants, situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, de construire 10% de logements sociaux. Nouveauté inacceptable pour le groupe RDSE du Sénat, jugeant

cette contrainte pour les communes rurales « inapplicable et contre-productif ».

Comme devait le faire remarquer Pierre-Yves Collombat, « cet amendement est irrecevable non parce que, dans ces communes, il n'y aurait pas de problème de logement social – au contraire, les élus font régulièrement remarquer qu'ils aimeraient bien être aidés pour pouvoir répondre à l'attente, qui est forte, de leurs concitoyens- mais parce que les opérateurs du logement traînent les pieds pour venir y créer des logements. Il s'agit de petites opérations et, en général, (ces communes n'ont) pas les moyens de leur offrir la participation financière qu'ils trouvent ailleurs... ! Cet amendement est irrecevable aussi parce que c'est dans ces communes que les quelques ménages peu argentés qui peuvent tout de même accéder à la propriété viennent construire, car, précisément, les terrains y sont moins chers qu'ailleurs. »

Le thème du dernier congrès de l'AMRF, consacré à l'urbanisme et au logement, montrerait, s'il en était besoin, que s'il manque des logements sociaux en zone rurale ce n'est pas, loin de là, du fait de la mauvaise volonté des élus.

Le RDSE ayant annoncé qu'il s'abstiendrait sur ce texte, le privant ainsi de majorité au Sénat, le Premier ministre a lors calmé le jeu en s'engageant formellement à retirer cette disposition malvenue lors du prochain projet de loi relatif au logement.

Ainsi la loi fut-elle votée, avant que le Conseil constitutionnel ne l'annule. A force de flotter, elle a fini par couler.

### Une énergie décentralisée en 2013 ?

Mardi  
20 novembre  
13 h 45 - 14 h 45  
Pavillon 3  
Salle 30

#### Conférence au Salon des Maires 2012

**Entre états généraux des territoires et conférence environnementale : quel projet et quels leviers pour une énergie décentralisée en 2013 ?**

A l'heure où les territoires engagent l'acte III de la décentralisation, le Gouvernement promet une loi de programmation pour la transition énergétique. Nous vous proposons d'anticiper les mutations annoncées pour trouver la bonne équation entre développement de votre territoire et celui des énergies renouvelables.

En savoir plus : [www.juwi.fr](http://www.juwi.fr) | Tél. 02 31 87 83 77

#### Intervenants

- Vanik Berberian, président de l'AMRF
- Antoine Guiheux, avocat spécialisé dans les ENR
- Mélanie Persem, directrice du Bureau de Coordination des ENR France-Allemagne

#### Venez nous rencontrer dans le Hall 3.2 - Stand L 55

juwi EnR vous accompagne tout au long de votre projet éolien et photovoltaïque : conseil, faisabilité, développement, financement, construction, exploitation, remise en état du site ou renouvellement du parc.





## Haute-Savoie en congrès

# La dynamique d'une renaissance

Huit personnalités présentes : sénateurs, députés, secrétaire général de la préfecture, conseillers généraux et régionaux, président de l'AM locale. Près de 80 maires ruraux. Des représentants de la gendarmerie, des gardes-champêtres... Des partenaires investis. Des caramels locaux estampillés aux couleurs de l'association des maires ruraux de la Haute-Savoie... L'AMR 74, dont la renaissance ne date que de trois ans, témoigne de l'extrême investissement de sa présidente, Marie-Antoinette Métral, et de son équipe.

Le 28 septembre se tenait le congrès des maires ruraux de la Haute-Savoie, dont l'association est présidée par Marie-Antoinette Métral, maire de Saint-Sigismond. Ce congrès se déroulait à Sillingy, commune d'Olivier Tocqueville, comptant près de 4 000 habitants, mais dont le maire revendique et défend le caractère rural. M. Tocqueville, dans son allocution introductive, met en avant les « idées de l'imagination créative » que développent les maires ruraux pour compenser le manque de moyens financiers. Il s'attaque également à la « tarte à la crème » concernant le millefeuille territorial et file la métaphore pâtissière à travers une mise en garde concernant la base du millefeuille, représentant la commune, à laquelle il ne faut pas toucher, alors qu'on peut davantage entamer l'épaisseur des autres différentes couches et les fuites qui existent entre elles...

Pour Bernard Accoyer, député de la première circonscription de la Haute-Savoie, par contre, ce millefeuille, asphyxie la France sous une multitude de couches administratives. Et de mettre en avant la nécessité de réformer. Ce qui ne l'a pas empêché, crois de bois, crois de fer, de défendre l'entité communale en général, et la place de la commune rurale en particulier, « notre histoire, nos racines » : « ce sont des collectivités identitaires ». Pour lui les intercommunalités doivent se constituer en tant que collectivités de projet et non se substituer à la commune.

Un élu a alors fait remarquer que, non seulement les intercommunalités, à l'usage n'étaient pas des sources de financement pour les petites communes – comme l'on pourrait être en droit de l'attendre –, mais qu'au contraire, elles coûtaient. Alors parler d'économies d'échelles... !

L'un des thèmes abordés touchait l'aménagement du territoire et le développement durable. Jean-Marc Bouchet, maire de Villy-le-Bouveret, commune du Plateau des Bornes a présenté la charte rédigée pour préserver l'identité du plateau, avec le soutien du Conseil général. Structuration des paysages et corridors écologiques en sont les maîtres-mots. Les buts poursuivis sont au nombre de trois :

- préserver les espaces naturels remarquables
- maintenir les paysages et la nature ordinaires
- valoriser le patrimoine naturel et culturel.

### Une école maintenue, c'est la vie dans nos communes.

En présence de Jean-Claude Carle, sénateur de la Haute-Savoie, la thématique scolaire a naturellement été abordée.

En préambule, il a mis l'accent sur l'idée fautive qui consiste à croire que l'égalité des chances passe par l'égalité de traitement. Au contraire, il prône une inégalité de traitement.

Outre les fonctions traditionnelles dévolues à l'école (transmission du savoir, lieu de vie sociale...), l'école rurale apparaît, en plus, comme un outil d'aménagement du territoire à la croisée de deux paramètres : la démographie et le territoire.

Le maire de La Forclaz, Gilbert Gallay, a présenté les difficultés pour la rentrée 2012-2013. Prévenu (trop) tardivement de la fermeture de son école, il n'a disposé que de très peu de temps pour scolariser ailleurs tous ses élèves.

DR



M. Carle a souligné le fait qu'il était en effet inadmissible que les élus ne soient pas concertés en amont d'une telle décision. Il insiste sur la nécessaire concertation entre l'Etat – à travers l'Inspection d'académie et le préfet -, les élus locaux et les parents.

Face à une fermeture annoncée, il préconise :

- de demander fermement à l'IA de se rendre sur place afin de prendre en compte les impondérables géographiques (particulièrement en zone montagnaise)
- de mobiliser l'IA et le conseil municipal
- de faire un plan précis intégrant les perspectives démographiques et urbanistiques.

## Des histoires de couples... entre mariage et désamour

Raymond Mudry, premier vice-président du conseil général et président de l'association des maires de la Haute-Savoie, a abordé le sujet des aides du conseil général, dont la réduction affecte en priorité les communes. Il veut « remettre ces aides à niveau » et insister sur la nécessité de renforcer le lien direct entre les élus et les conseillers généraux. Le couple commune/département doit être préservé et ne pas pâtir des couples commune/intercommunalité et département/région qui se mettent actuellement en place.

Bernard Accoyer souligne la place prépondérante du conseil général auprès des plus petites communes du

département. Il attire également l'attention sur les différents documents de planification (SCoT,...) qui viennent étouffer les communes – la multitude des textes à appliquer - au lieu de les aider dans leur développement.

Le secrétaire général de la préfecture considère, quant à lui, que les PLU, SCoT et autres documents d'urbanisme permettent de donner de la cohérence et de la pertinence aux territoires. D'où la nécessité pour toutes les communes d'être couvertes par un SCoT.

## Les mots/maux de la fin

Ont également été évoqués les nouveaux modes de scrutin qui entreraient en vigueur pour les communes de moins de 3 500 habitants. M. Mudry critique le panachage qui permet de « régler les comptes », le maire récoltant quasi systématiquement le moins de voix. Reste à envisager le seuil démographique qui pourra permettre d'élaborer sereinement des listes... le choix porterait a priori sur 500 habitants.

Habilement, le secrétaire général, sachant que l'Etat était « souvent mis à mal par les maires ruraux », a axé sa présentation sur la consommation de l'espace rural, problématique du congrès national de l'AMRF une semaine plus tard, et en lien avec le thème initial de l'aménagement du territoire. Les territoires ruraux offrant une forte attractivité, 400 ha de terres agricoles sont urbanisés chaque année. Il invoque donc une véritable stratégie sur le foncier pour réduire de 50% l'artificialisation des sols. Sans pour autant figer les territoires, il convient de « produire du logement au bon endroit », par le biais de la concentration.

Comme le veut la tradition, cette soirée de réflexion et de partage d'expériences s'est close par un dîner convivial avec des spécialités du terroir, offert par les différents partenaires et préparé par le restaurant scolaire de Sillingy.

**BLANDINE BROCARD**

## Aveyron

# Laguiole: perte d'identité

En visite à Laguiole, dans l'Aveyron, la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, Sylvia Pinel, a exprimé sa volonté d'étendre les indications géographiques protégées aux produits manufacturés. Les couteaux de Laguiole pourraient alors être protégés par une appellation contrôlée.

Sa visite dans la commune, adhérente de l'AMRF, fait suite à la forte mobilisation des élus, habitants et artisans de la commune. Le 17 septembre, le maire de Laguiole, Vincent Alazard a envoyé un courrier au Président de la République, afin de lui expliquer la situation : les fabricants de couteaux de sa commune ne peuvent pas commercialiser leurs produits sous la marque Laguiole.

Depuis 1993, un particulier du Val-de-Marne a déposé la marque à l'Institut national de la Propriété Intellectuelle. Il en est depuis le propriétaire.

Autrement dit, les couteaux estampillés Laguiole sont fabriqués en Asie et ceux qui sont originaires de La-

guiole ne peuvent plus se commercialiser sous leur nom.

La commune et le propriétaire de la marque sont en guerre juridique depuis de nombreuses années.

Le Tribunal de Grande Instance de Paris a tranché le 13 septembre : « la commune de Laguiole ne peut pas penser que la référence à la tradition, à des matériaux de qualité pour des produits de marque Laguiole amène immédiatement le consommateur à penser à elle, au savoir-faire de ses administrés et aux matériaux locaux ; elle n'a pas le monopole de l'artisanat traditionnel et de l'utilisation de matériaux de qualité, ses administrés, qui ont évidemment un savoir-faire reconnu, ne sont pas les seuls à le détenir ».

La commune compte faire appel de cette décision. Le 19 septembre, le maire s'est symboliquement séparé du nom de sa commune en démontant la plaque à l'entrée du village.

## Doubs

### Inquiétude des maires ruraux

L'assemblée générale de l'Association des maires ruraux du Doubs s'est tenue le 13 octobre.

Le président de l'AMR, Daniel Cassard, élu de Belmont, a démarré la réunion par un discours évoquant toutes les difficultés auxquelles les maires sont aujourd'hui confrontés : gel des dotations, diminution des ressources forestières, probable arrêt de l'ATE-SAT, DGF discriminatoire, etc. Il réclame également que l'élection des conseillers généraux en 2015 se déroule au scrutin uninominal à deux tours.

« Comment gérer nos communes aussi bien que nous l'avons fait au cours de ces dernières années avec moins de moyens? », questionne-t-il. « Les Etats généraux qui viennent de se dérouler à l'échelon départemental le 13 septembre dernier et au niveau national en octobre, auront-ils permis aux ruraux d'être entendus? » En tout cas, les deux sénateurs présents se sont montrés très attentifs, notamment concernant les modes de scrutin.



D.R.

### Erratum

Dans le précédent numéro de 36000 Communes, nous évoquions le changement de présidence de l'association des maires ruraux du Gard. Alain Beaud est désormais remplacé par Aurélie Genolher et non Aurélie Gneolher.

Nous vous présentons toutes nos excuses pour cette confusion.





Photo Sénat

## **4 et 5 octobre 2012**

# **Les Etats généraux de la démocratie territoriale**

Quelques semaines après son élection à la présidence du Sénat, Jean-Pierre Bel lançait les Etats généraux de la démocratie territoriale : une grande réflexion sur l'organisation décentralisée de la République et la démocratie locale.

Après une consultation et des réunions départementales, les rencontres avec les élus locaux se sont déroulées les 4 et 5 octobre derniers à Paris.

La première journée, tous les participants se sont partagés entre quatre ateliers thématiques : « Nouer des relations de confiance entre l'Etat et les collectivités territoriales et clarifier les missions des acteurs locaux » ; « Garantir les moyens et l'efficacité de l'action publique locale » ; « Approfondir la démocratie territoriale » ; « Prendre en compte les réalités propres des Outre-mer pour mieux les valoriser ».

Le lendemain, après les allocutions de François Hollande et de Jean-Pierre Bel, les sénateurs, rapporteurs de chaque atelier, n'ont pu rendre compte que très succinctement des ateliers de la veille, lors des deux

tables rondes organisées. L'une sur les relations entre les acteurs de la décentralisation et la seconde sur les moyens des acteurs de la décentralisation et leurs relations avec les citoyens. Vanik Berberian, président de l'AMRF et Pierre-Yves Collombat, premier vice-président, intervenaient lors de ces tables rondes.

Seul bémol de ces deux journées : le groupe UMP du sénat a décidé, sans crier gare, ce qui explique qu'il n'a pas été totalement suivi par ses troupes, de boycotter la journée du vendredi. Officiellement parce qu'il n'y disposait pas d'un droit d'expression et à cause des déclarations de Madame Lebranchu. Laisser entendre que le projet de loi de réforme territoriale était bouclé en plein Etats généraux n'était pas, il est vrai, du meilleur effet. Mais, évidemment le démenti n'a pas tardé...

Finalement, l'examen de ce projet de loi prévu pour le mois de novembre, est reporté à début 2013, compte tenu, peut-être, des contributions aux Etats généraux...

## Retour sur les Etats généraux de la démocratie territoriale

En fait, la dynamique des Etats généraux a commencé en 2010, avec le débat sur la réforme territoriale. Nous pouvions tous être en accord avec l'énoncé du problème : clarifier, simplifier et mieux dépenser l'argent public, à défaut de faire des économies. Joli triptyque pour beau challenge. Mais une idée aussi géniale soit-elle, ne peut prendre forme qu'en étant attentive à la pertinence de la méthode, à la qualité de l'environnement psychologique du débat.

Or les choses se sont très vite gâtées. Maladresses, refus d'écouter et provocations, ont malheureusement rythmé la feuille de route. On connaît la suite et ce qui aurait pu être consensuel, s'est transformé en guerre de tranchées au Parlement, en palabres interminables dans les réunions d'élus et autres gazettes spécialisées.

Puis, le Sénat, dans sa nouvelle configuration, a remis en chantier l'ouvrage, avec une légère modification dans le titre du film, qui est devenu « Etats Généraux de la démocratie territoriale », avec une distribution peu ou prou semblable.

Il faut saluer cette initiative sénatoriale, plus que nécessaire, pour dégripper notre organisation territoriale et permettre aux collectivités de rebondir dans un contexte à bout de souffle. Aujourd'hui le fruit est presque mûr, comme l'attestent le nombre et la richesse des contributions via Internet, les débats organisés sur le territoire et les deux jours de restitution au Sénat puis à la Sorbonne. Le résultat fait que nous sommes en présence d'une vraie matière, qu'il convient maintenant de mettre en forme.

Voilà pour la démarche, mais pour être tout à fait complet, il faut signaler que dans quelques départements, les maires ruraux ont dû jouer un peu des coudes pour être présents aux synthèses à Paris, certains sénateurs ayant succombé à une lecture étriquée de la représentation associative. (Ce n'est pas grave, les grands électeurs ont de la mémoire, ils l'ont déjà prouvé). A noter enfin, qu'un mot d'ordre UMP a légèrement terni le tableau, demandant à ses sénateurs de ne pas être présents pour le dernier jour de restitution à la Sorbonne. C'est dommage, d'autant plus que durant les travaux du comité de pilotage, comme durant la séquence du premier jour au Sénat, le climat de travail était réellement constructif. Ce mot d'ordre, plutôt bien suivi, a rendu ces sénateurs invisibles à la Sorbonne. Mais sans être désobligeant ou plus cruel que de coutume, on peut dire que leur absence est passée plutôt inaperçue. Le motif de ce retrait ? Les sénateurs n'ont pas digéré une maladresse ministé-

rielle laissant entendre que le texte de la réforme était déjà dans les cartons. Bof...! L'argument ne pèse pas bien lourd. Qui peut sérieusement croire qu'un sujet de cette importance ne fasse pas l'objet d'une première ébauche par un gouvernement qui assume ses responsabilités ? La vraie question est plutôt de savoir comment il sera tenu compte dans le texte proposé des doléances de ces Etats généraux.

Bref, sur le fond, tout a été dit et redit et on peut se satisfaire d'un certain nombre d'exigences partagées par tous, comme la nécessité de faire confiance aux élus de la République pour écrire cette nouvelle page de l'organisation démocratique, de même qu'il y a un accord général sur l'exigence de respect que l'Etat doit manifester envers les collectivités. Mais accord aussi pour dire combien les collectivités attendent de l'Etat et souhaitent des relations apaisées et constructives avec lui. Autre demande unanimement partagée : plus de lisibilité dans les compétences, plus de sérénité dans les rapports quotidiens, plus de stabilité dans les lois, les directives et règlements. Le grand débat, sur le bon niveau pour exercer la compétence n'a pas été esquivé, même s'il n'a pas encore trouvé de conclusion.

Nous tenterons la définition suivante : le bon niveau, c'est celui qui prend simultanément en compte les paramètres que sont le nombre d'habitants, l'espace territorial sur lequel vivent ces habitants et une capacité financière en adéquation avec les besoins.

Autre point d'accord qui ressemble fort à une mise en garde, la prise en compte impérative de la grande diversité des territoires et l'obligation de mettre un terme à une vision technocratique et urbaine qui voudrait organiser l'ensemble du territoire et des habitants dans un formatage pensé pour la ville.

Les élus ruraux, mais pas seulement eux, ont insisté sur le respect des 3 niveaux de collectivité que sont la commune, le département et la région et le refus d'ériger au rang de collectivité territoriale les structures intercommunales, ou encore d'élire le président de l'intercommunalité au suffrage universel, afin de ne pas créer de conflit de légitimité avec l'échelon communal qui provoquerait son affaiblissement.

Et pour conclure cette énumération trop partielle et partielle, j'en conviens, puisqu'elle ne présente pas les attentes nombreuses en matière d'agglomérations et de métropoles, nous rappelons qu'il ne peut y avoir de progrès dans la démocratie territoriale sans le courage de concrétiser rapidement la péréquation horizontale et sans correction de la DGF afin de la rendre plus juste. Le plus dur maintenant reste à faire, passer aux actes.





**Rapport\* de M. Pierre-Yves Collombat, sénateur**

## **Les conditions d'exercice du mandat local & l'association des citoyens**

Il est d'abord significatif que tous les élus ont exprimé une grande satisfaction à exercer leur mandat local, mandat qu'ils considèrent comme un véritable engagement au service de la collectivité et de leurs concitoyens. Ils ont, et c'est important de le souligner, le sentiment d'être utiles malgré les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, et sont révoltés par la campagne de dénigrement dont ils sont l'objet, suspectés d'être trop nombreux, de coûter trop cher et de ne pas être suffisamment à l'écoute de nos concitoyens, en clair « d'encombrer le paysage » et le millefeuille. Les participants ont au contraire souligné le formidable engagement que représente 550 000 élus locaux, 90% sans indemnité, qui tissent sans relâche le lien social dans nos territoires qu'il pleuve ou qu'il vente.

Au premier rang de leurs préoccupations, l'absence d'un véritable statut de l' élu local. Plus que la question du cumul des mandats électifs, peu évoquée, ce sont les difficultés découlant du cumul quasi obligé entre l'exercice d'une profession et d'un mandat de maire qui les préoccupe. Question qui se complique encore quand on travaille dans le privé et quand on est une femme. Sauf à être retraité évidemment.

Pour la quasi-totalité des intervenants il ne sera pas possible d'assurer une représentation acceptable de l'ensemble des composantes de notre société, en l'absence d'un vrai statut de l' élu, d'assurer le renouvellement régulier, le rajeunissement et la féminisation de l'ensemble des élus locaux.

Pour être plus précis, il s'agit de leur permettre de vivre correctement tout en disposant du temps nécessaire à l'exercice de leur mandat.

Mais pas seulement et d'autres paragraphes du statut ont été abordés : celui de la protection sociale pendant le mandat, de la valorisation des acquis de l'expérience professionnelle pour favoriser le retour à l'emploi ou encore des retraites.

Autre paragraphe important du statut de l' élu local, celui de la responsabilité administrative et de plus en plus pénale des élus. Non que cette question hante et traumatise les élus, mais parce que la crainte de devoir assumer des responsabilités aux conséquences incertaines apparaît comme un obstacle à l'engagement des citoyens dans la vie publique, ce qui finalement pose de nouveau le problème du renouvellement des élus locaux.

Lors de ces débats, il a également été mis en évidence

\* Il s'agit de rapports virtuels dans la mesure où s'ils reprennent bien les conclusions d'un des ateliers du jeudi, ils n'ont pas été prononcés faute de temps. Cette avalanche de micro interventions le vendredi a fait perdre une grande part de son intérêt à cette séance en principe de débat et de synthèse.



la nécessité d'une meilleure formation des élus, dans un contexte de complexification croissante de la législation mais aussi à un moment où l'État se désengage des territoires. Apparent paradoxe, c'est au moment où l'ingénierie publique disparaît des territoires que les contrôles se font plus tatillons et que se mettent à proliférer les contraintes normatives. Apparent paradoxe – c'est moi qui commente – parce qu'une administration sans moyen n'a plus que ça pour exister !

Cet atelier, consacré à l'approfondissement de la démocratie territoriale s'est aussi intéressé aux moyens de mieux y associer les citoyens, en d'autres mots, au développement de la « démocratie participative ».

Non sans avoir rappelé ce truisme que les élus ont été élus...c'est-à-dire choisis par leurs concitoyens pour gérer et décider, la sanction étant celle des urnes.

Non sans avoir observé, ce qui l'est finalement rarement, que la première urgence c'est de permettre le développement de toutes les potentialités des assemblées elles-mêmes en donnant la place qui leur est due aux oppositions, qui dans pas mal de communes doivent plutôt être appelées des minorités constructives. La démocratie, ce n'est pas seulement le règne des majorités, c'est aussi le respect des opinions divergentes. De façon consensuelle, ceux qui se sont exprimés ont indiqué que le renforcement du rôle des élus d'opposition dans les débats locaux nécessite une bonne information et des moyens pour ces derniers.

S'agissant de l'association des citoyens, si tous les

intervenants reconnaissent la nécessité de les consulter, les avis sont plus contrastés quant à les associer à la prise de décision et des résultats effectifs de cette association.

Il a ainsi été fait état des différentes institutions participatives que sont les conseils de quartiers, les conseils d'usagers, les commissions consultatives des services publics locaux, les réunions publiques d'information, ou encore les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux.

Si ces instruments sont tout à fait utiles, il a été fait observer qu'ils ne permettent pas d'atteindre toute une partie de la population, qui, soit ne se sent pas concernée, soit se tient à l'écart pensant manquer de capacité d'expressions suffisantes.

Il a été aussi noté que de plus en plus ceux qui se manifestent, se mobilisent pour défendre un intérêt personnel plus que pour exprimer une position sur une question d'intérêt général.

Finalement, on fait le constat d'une situation mouvante à laquelle les élus font face avec créativité. Deux exemples : la création de « lieux de parole » où les gens sont reçus individuellement, s'agissant de les consulter sur la rénovation de leur quartier ; la consultation par tirage au sort lors de l'élaboration d'un document d'urbanisme.

Comme on voit, la démocratie territoriale continue à s'inventer.

Quels miracles ne ferait-elle pas si enfin était mis en place et financé – j'insiste, financé – un authentique statut de l' élu local.

---

Le débat consacré aux modes d'élections et à l'intercommunalité a été encore plus riche et passionné que le précédent. Peut-être parce que chacun sent bien l'importance des enjeux, ni plus ni moins que la place de la commune et des territoires ruraux, au terme de la réforme qui s'annonce.

Là encore, on me pardonnera de ne pas avoir retenu toutes les nuances et d'insister surtout sur les grands enjeux, tels qu'ils m'ont semblé avoir été perçus par les nombreux intervenants.

S'agissant des élections municipales, trois idées sont partagées par la plupart des intervenants : il est nécessaire d'abandonner le panachage, il faut avoir été candidat pour être élu, les élections municipales doivent s'articuler autour d'un maire, d'une équipe municipale qui défend un projet.

S'agissant du mode de désignation des délégués communautaires, les intervenants ont considéré à la

quasi-unanimité que l'intercommunalité est l'émanation de la commune. Dès lors, un lien doit exister entre la commune et ceux qui la représentent à l'intercommunalité.

Ceci posé et qui est essentiel, un partage s'est fait entre les intervenants sur la manière d'y parvenir.

Deux modes de désignation des conseillers communautaires sont possibles : soit au suffrage indirect par la désignation des délégués communautaires par et au sein du conseil municipal - c'est la situation actuelle - ; soit au suffrage direct, les conseillers communautaires étant désignés en même temps que les conseillers municipaux, à l'occasion d'une même élection. La seule manière d'y parvenir est le scrutin de liste, appelé improprement par « fléchage ». Il n'y a pas « fléchage » puisque ce n'est pas un scrutin préférentiel mais que ce sont les premiers des listes qui sont désignés pour représenter la commune à l'inter-

communalité. Le premier de la liste qui aura obtenu le plus de suffrage étant généralement le futur maire, celui-ci représentera donc obligatoirement la commune à l'intercommunalité.

Le mode de désignation au suffrage universel direct de liste permet aussi de garantir la parité des candidatures : c'est l'actuel mode de scrutin des municipales dans les communes de plus de 3 500 habitants. Si on adopte ce mode de scrutin, la question subsidiaire est : pour toutes les communes ou à partir d'un certain seuil de population, compte tenu des difficultés que pourraient avoir les petites communes à réunir des listes paritaires ? Toutes les opinions se sont exprimées, le seuil variant du premier habitant à 2 000 – 2 500 habitants.

La discussion sur les modes de désignation des délégués intercommunautaires a été l'occasion de poser le problème de la représentation des communes, et notamment des petites communes dans les intercommunalités. Un seul délégué, ce qui semble devoir être le cas de la plupart des communes rurales, voire même un nombre très limité de délégués rend, en effet, difficile la participation à toutes les commissions intercommunales. Pour beaucoup d'intervenants, lorsqu'un consensus a été trouvé sur ce sujet au sein de l'intercommunalité, il n'y avait pas de raison de fixer par la loi le nombre de délégués.

En creux, s'est aussi posée la question du financement des communes et des intercommunalités. L'une des raisons du succès de l'intercommunalité ces quinze dernières années s'explique, en effet, par la création d'une DGF. Une raréfaction des financements aboutirait fatalement à un dépérissement des communes contraintes alors de transférer aux intercommunalités les compétences qu'elles ne pourraient plus assumer. Autant dire à une disparition de fait des communes par consommation.

S'agissant des élections régionales et départementales, la question centrale est de savoir si le mode de scrutin doit viser, outre la représentation des populations et le respect du principe de parité, la représentation des territoires ? La grande majorité des intervenants a été d'avis que le mode de scrutin doit également représenter le territoire, question essentielle pour les moins peuplés, pour les territoires ruraux.

S'agissant de la région, la question n'a été que survolée. Le mode de scrutin actuel n'a pas été remis en cause dans sa forme bien que quelques intervenants aient fait remarquer qu'il peine à assurer une représentation équitable des territoires.

Le débat principal a porté sur l'élection départemen-



D.R.

tales avec toujours cette idée de fonds : le mode de scrutin qui sera choisi devra répondre aux trois objectifs de représentation de la population, des territoires, et d'expression de la parité. Tous les modes de scrutin envisageables ont été évoqués.

Certains intervenants ont proposé le maintien de l'actuel scrutin majoritaire uninominal dans chaque canton, même si cela pose problème en termes de parité. D'autres préféreraient un scrutin majoritaire binominal dans des cantons doubles, à redessiner.

La possibilité d'un mode de scrutin différent pour les zones urbaines et les zones rurales, les premières adoptant un mode de scrutin proportionnel, tandis que les autres conserveraient le scrutin uninominal majoritaire, a été évoquée.

Les débats ont également porté sur l'intérêt de définir les circonscriptions à partir des intercommunalités, ce qui permettrait d'adopter un mode de scrutin proportionnel dans un cadre infradépartementales.

Si aucun consensus ne s'est dessiné sur le choix des modes de scrutin, encore une fois, et c'est, pour moi l'essentiel, la quasi unanimité s'est faite autour de l'idée que celui qui sera choisi devra tenir compte non seulement de la démographie et du respect de la parité, mais aussi permettre l'expression des territoires, pour la région, mais surtout pour le département.

**PIERRE-YVES COLLOMBAT**  
SENATEUR DU VAR\*\*

\*\* et vice-président de l'AMRF

## La renaissance du Clon Un fabuleux conte des temps modernes

Après une première journée de travaux, lors du congrès, les échanges se sont poursuivis avec un apéritif proposant des spécialités de tous les territoires (ruraux !). Apporté de l'Ain par Daniel Brochier, maire de Drom, le "Clon" et son histoire n'ont pas manqué se susciter l'étonnement.

Tout d'abord le décor : 190 âmes vivent à Drom, village blotti dans une vallée du premier pli jurassique, le « Revermont », entre Bresse et Bugey. Mais ce n'est pas pour autant un village dortoir : il y a toujours une école, avec sa classe unique, un centre de secours avec des sapeurs pompiers, une vie associative, culturelle et artistique, et un tiers des actifs qui travaillent sur place. Drom est même devenue une référence nationale en matière de développement durable, (et, plus récemment, en matière de communication environnementale).

Puis les figurants : 15 % des actifs vivent directement de l'agriculture. Ils étaient beaucoup plus nombreux, jadis, à vivre de polyculture et de vigne. Vers 1873 / 1874, le phylloxéra ayant ravagé leurs vignes, ils se sont tournés vers l'élevage laitier. Une société est créée en 1881, qui devient coopérative en 1889. Depuis, en étroite collaboration avec un peuple d'animaux fantastiques, les Montbéliardes, ils produisent du Comté d'appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.).

Il faut aussi une intrigue ; retournons encore plus loin : un flashback jusqu'au Moyen-Age est nécessaire pour présenter, non pas le Saint-Graal, mais le Fromage de Clon ! Il s'agit du fleuron de la gastronomie bressane, produit de luxe, réservé aux grands de ce monde, qui s'exporte sur les tables des Ducs de Savoie et jusqu'au Vatican. Il s'offre comme présent aux hôtes de marque, telle Marguerite d'Autriche, et peut même servir à soudoyer un notable ou un juge, dans une affaire délicate. Mais des raisons mystérieuses l'enferment dans un oubli total pendant plus de deux siècles : il n'est alors plus connu que par les historiens et les conteurs de légendes . . .

Nous en arrivons alors aux personnages principaux, les héros de l'histoire : il y a Jérôme Dupasquier, détenteurs des grimoires, Jacques Girod, l'alchimiste des terroirs, Christian Perrigot, le fromager et ses chaudrons de cuivre, et puis les deux bonnes fées qui se sont penchées sur le berceau du Clon : Christine Ménétrieux et Bernadette Perrigot !

En l'an de grâce deux mil, le nez dans ses parchemins, Jérôme découvre, un jour, la recette du fromage oublié et son secret, le safran: il faut le faire revivre !

Las : personne ne veut croire à ce rêve et notre archiviste se décourage devant les huis qui se ferment à sa requête. Presque un lustre s'écoule avant que Jacques ne le mette en relation avec Christian, qui œuvre à moins de deux lieues de sa demeure ! Ensemble, pendant une douzaine de



D.R.

lunes, dans le plus grand secret, ils redonnent vie au Clon ; Robert, grand maître des sauces, apporte son concours en l'auberge de Bernard, au bourg voisin.

Avec l'arrivée de l'automne, le Clon est présenté à tous, au peuple et aux notables. Mais, les hérauts ayant diffusé la nouvelle dans toute la province, le précieux fromage doit être rationné et le stock est épuisé avant même de pouvoir être proposé à l'étal ! La production reprend, la nouvelle se répand et il y a affluence à la fromagerie : la veille de Noël, il faut faire la queue pendant plus de trois quarts d'heure pour repartir avec une portion du « Fromage des Princes ». Depuis, il se déguste surtout en sauce sur les bonnes tables, ou en copeaux en début ou fin de repas ; il est même retourné jusqu'aux portes de Versailles, où un représentant du Royaume (mais non : un ministre de la République ! ) a pu l'apprécier. Il n'y a plus de Ducs de Savoie, mais Sa Sainteté pourrait peut-être bien, un jour, le voir réapparaître sur sa table . . . !

**Messire Daniel, bourgmestre de Drom**

[www.comte.com/drom](http://www.comte.com/drom)  
[www.drom.fr](http://www.drom.fr)



# 36 000 COMMUNES fête son 300<sup>e</sup> numéro

Depuis 1976, l'Association des maires ruraux de France édite ce mensuel pour ses adhérents. Son fondateur, François Paour, revient sur les débuts et les raisons d'être de 36000 Communes. Pierre-Yves Collombat, actuel directeur de la rédaction, évoque, quant à lui, l'évolution du journal au fil des années.



## « 36000 Communes » : un outil d'affranchissement des maires ruraux

Pour ce 300<sup>e</sup> numéro de « 36000 Communes », François Paour, président des Maires Ruraux de 1983 à 1999, souligne l'importance du journal dans l'histoire et les combats de l'association.

« « 36000 Communes » a été un levier de développement essentiel pour ce qui était alors la FNMR et qui deviendra l'AMRF : les effectifs sont passés en peu de temps de 200 à 2000 adhérents grâce à la publication d'un numéro « spécial urbanisme » qui a été diffusé à toutes les communes de France. Le contenu de ce numéro spécial a une histoire significative, poursuit-il : le texte avait été rédigé par une étudiante de sciences-Po. Elle nous a d'abord rendu un rapport de type universitaire. Mais ça ne nous convenait pas du tout : nous lui avons demandé de tout reprendre, sous forme de questions-réponses. Ainsi, le contenu devenait accessible à tous les maires ruraux. »

« Le journal, dont le nom avait été trouvé par Etienne Furtos, a joué un rôle essentiel pour le développement : « 36000 communes » était notre seul lien avec les adhérents qui n'étaient pas encore organisés en associations départementales. Et lorsqu'une nouvelle association voyait le jour, nous réalisions des envois en nombre dans le département pour aider au recrutement de nouveaux adhérents. Je crois bien que c'est toujours le cas aujourd'hui... »

« L'impact de « 36000 Communes » n'était pas négligeable en termes de « propagande » : dès l'origine, nous l'avons adressé au gouvernement et aux parlementaires pour qu'ils entendent notre voix, mais aussi aux journalistes de la presse nationale, qui souvent ne connaissaient rien à la ruralité. Cela a permis d'identifier l'association et ses idées, qui tranchaient souvent par rapport à l'AMF. »

Mais le combat le plus glorieux de « 36000 Communes » concerne son contenu, insiste François Paour : « Pour nous, « 36000 Communes » devait être à la fois un support de formation et de documentation pour les maires ruraux, afin de leur permettre de faire face à ceux qui détenaient le savoir. A l'époque, un maire rural souffrait facilement d'un complexe d'infériorité face à un préfet ou à un fonctionnaire du Conseil général, faute de connaissances. « 36000 Communes » avait pour mission d'affranchir les maires ruraux de la tutelle administrative et politique. Dans certaines réunions, alors que le préfet venait de s'exprimer, il est arrivé qu'un maire prenne la parole pour contester ce qui venait d'être dit, en brandissant son « 36000 Communes » ! »

PROPOS RECUEILLIS PAR HERVÉ CASSAGNE

## « 36000 Communes » : un cri de ralliement

« 36000 communes » a d'abord été, est toujours, une sorte de cri. Cri, à la fois de détresse et de colère en direction des responsables de ce pays: regardez, la France ce ne sont pas seulement des villes lumières, mais 36 000 communes et plus de 500 000 élus locaux qui les maintiennent en vie, à la sueur de leur engagement et pour une poignée de figes. Un cri aussi de ralliement pour tous ceux qui, se reconnaissant dans ce combat pour la ruralité et n'entendant pas mourir modernisés, se sont retrouvés dans la FNMR, l'AMRF des débuts.

« 36000 communes » est donc, fondamentalement le moyen pour l'AMRF de faire connaître ses priorités, ses positions. C'est aussi un lieu d'expression interne, reflet de la vie de l'association et de ses adhérents. Rien que de classique.

Progressivement cependant la revue est devenue un outil de formation, une aide pratique à la gestion des communes rurales, en lien avec des opérations menées avec divers partenaires. En témoignent les numéros spéciaux : urbanisme, informatisation, aménagement du territoire, finances locales... Tout cela aussi est classique venant d'une association d'élus préoccupée des problèmes de ses membres.

Avec cependant une particularité essentielle : les problèmes et leurs solutions éventuelles sont vus du côté de l'exécutant, vus du clocher et pas de ceux qui créent les problèmes et leurs solutions. Les discours « experts » sont toujours, devraient en tous cas toujours, être traduits et revus du point de vue du praticien. Ce n'est pas pour rien que la devise de l'AMRF, c'est « des maires au service des maires ».

Ont donc été élaborés des outils adaptés aux conditions d'exercice des élus ruraux et des propositions qui, de minoritaires au départ, sont devenues aujourd'hui majoritaires.

Pour rester dans l'actualité, qui se souvient aujourd'hui qu'en 1993 encore un président de l'AMF pouvait déclarer : «...Je ne suis pas convaincu que le terme de « statut de l' élu local » soit le bon. Qui dit statut dit fonctionnarisation. Or je considère comme essentiel que l'on préserve la gratuité ; ce qui contribue pour une large part à la grandeur du mandat électif local. C'est pour cela que je parle de règle du jeu... En dehors des grandes villes, je suis contre le statut de l' élu local à temps complet. Il faut qu'il y ait une part de disponibilité, de générosité, de gratuité. Et le terme de statut me gêne ? La nécessité d'un véritable statut de l' élu territorial est aujourd'hui une banalité.

Qui se souvient de cette proposition du « manifeste

pour le monde rural » (1994) publié par « 36000 communes » : « L'intercommunalité, le projet de développement intercommunal doivent aussi être au cœur du débat démocratique. Le meilleur moment reste encore celui des élections municipales. En choisissant les membres du conseil municipal, les électeurs désigneraient en même temps parmi eux les représentants de la commune au sein des organismes de coopération intercommunale. Ainsi serait à la fois préservée l'entité communale et répondu au déficit démocratique évident induit par l'intercommunalité. »

Elle devrait prochainement être transformée en loi. Ce qui l'a permis, c'est que l'esprit et le mode de fonctionnement de l'AMRF instauré par François Paour, se sont perpétués après lui. L'originalité de l'AMRF, en effet, n'est pas qu'y cohabitent des gens de tous bords et de toutes sensibilités politiques- c'est le lot de toutes les associations dites « pluralistes »- mais qu'ils ne s'y neutralisent pas ! Et s'ils ne le font pas, c'est que confrontés aux mêmes difficultés, ils regardent la réalité d'abord, ce qu'elle leur dit, avant de réciter leur catéchisme et de demander la permission de penser.

Progressivement enfin, le champ des préoccupations de « 36000 communes » s'est élargi à des thématiques dépassant largement la stricte défense et gestion des communes rurales, tentant d'ouvrir une brèche dans la montagne de conformisme qui nous recouvre, avec évidemment les risques d'incompréhension qui vont avec. Mais les courriers vengeurs sont plutôt rares. Plusieurs numéros consacrés à des questions aussi essentielles que la République, la construction européenne, la crise, le fonctionnement de la démocratie parlementaire et le cumul des mandats, la situation des collectivités territoriales d'autres pays : l'Allemagne, le Danemark, les USA. Autant de voyages qui, permettant d'utiles comparaisons, lavent la tête des contre vérités intéressées et paresseuses de la propagande quotidienne. Et déjà en mars 1993, un éditorial - « Une relance par les collectivités locales ? »- prémonitoire, le point d'interrogation en moins. C'est évidemment pour après demain.

J'ai parlé du fond, resterait aussi la forme, au fil des années « 36000 communes » ayant plusieurs fois transformé sa maquette, rajeuni sa présentation et son illustration. Mais l'évidence est telle qu'il serait inutile d'en rajouter.



PIERRE-YVES COLLOMBAT





**campagnol.fr**

**Créez le site internet  
de votre commune !**

 pour seulement 180€ par an  
 sans connaissances particulières  
en informatique



**Pour plus  
d'informations,  
rendez-vous sur  
[www.campagnol.fr](http://www.campagnol.fr)**



Offre réservée aux adhérents de l'AMRF